

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 637 du 30 mai 1961 :

n° 637

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée pour compter du 27 mai 1961, la démission de son emploi offerte par M. Abdoukader Abdourahman, secrétaire auxiliaire de 5<sup>e</sup> catégorie, échelle 7, 2<sup>e</sup> échelon en service à la Sûreté, M. Abdoukader Abdourahman percevra : 1° Une indemnité de congé non pris égale à 2 mois, 9 jours de salaire pour la période du 9 février 1959 au 27 mai 1961 : 2° L'indemnité de licenciement prévue à l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955. Les dépenses prévues à l'article 2 de la présente décision seront à la charge du Budget de l'Etat et imputées proportionnellement à la durée des services effectués par l'intéressé au Trésor et à la Sûreté : 1° Sur les crédits du Ministère des Finances pour la période du 9 février 1959 au 15 février 1961 inclus ; 2° Sur les crédits du Ministère d'Etat du Sahara, des Territoires et Départements d'Outre-Mer pour la période 16 février 1961 au 26 mai 1961 inclus.